

## **Procès Verbal séance Conseil Municipal du 27 mars 2023 à 18h00 en salle de réunion mairie**

Le vingt sept mars deux mil vingt trois, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie, sous la Présidence de Monsieur R. BILLORE, Maire de Lihons.

**Présents : R. BILLORE, M. FROISSART, I. VADUREL, F. GUILBAUD, S. COGEZ, A. GREZ, S. CANELLE, A. COCHET, M. FERREIRA**

**Pouvoir : P. DUPONCHELLE à I. VADUREL Absent excusé : M. HANOCQ**

**Date de la convocation : 20/03/2023 En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10**

Le Conseil désigne S. CANELLE comme secrétaire de séance.

Le Conseil valide à l'unanimité procès verbal de la dernière séance.

### **L'ordre du jour :**

- budget primitif communal
- compte administratif communal
- compte de gestion communal
- affectation de résultat communal
- budget primitif lotissement
- compte administratif lotissement
- compte de gestion lotissement
- affectation de résultat lotissement
- taux d'imposition
- taux de la taxe sur les publicités extérieures
- subventions organismes privés

Le Maire ouvre la séance à 18h00

### **1/ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL : 2023-011**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le budget primitif communal 2023, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	640 657 €	579 188 €
<b>RECETTES</b>	640 657 €	579 188 €

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **2/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL: 2023-008**

Les différentes dépenses et recettes du budget communal sont expliquées.

Le Maire sort de la pièce et Manuel Ferreira est élu président pour le vote par l'ensemble du conseil

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif communal 2022 en concordance avec le compte de gestion communal 2022, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	652 367.23€	375 471.13€
<b>RECETTES</b>	337 728.06€	421 567.14€

**POUR : 09**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### 3/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL : 2023-009

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte de gestion communal 2022 en concordance avec le compte administratif communal 2022, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	652 367.23€	375 471.13€
<b>RECETTES</b>	337 728.06€	421 567.14€

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### 4/ AFFECTATION DE RESULTAT COMMUNAL : 2023-010

Le Maire, présente l'affectation suivante à l'assemblée :

AFFECTATION DE S RESULTATS COMMUNE	RESULTAT CA ANTERIEUR	virement à la section investissement	Prévisions de réalisations de l'exercice		résultat cloture	RAR		résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée	affectation commune22/23	
			D	R		D	R			
Investissement	39 748.19 €		D	652 367.23 €	274 890.98 €	D	144 000.00 €	361 190.98 €	001 inv reporté	- 274 890.98 €
			R	337 728.06 €		R	57 700.00 €		002 fonct. reporté	177 124.50 €
				314 639.17 €			86 300.00 €			
Fonctionnement	560 471.28 €	68 251.81 €	D	375 471.13 €	538 315.48 €			538 315.48 €	1068	361 190.98 €
			R	421 567.14 €						
				46 096.01 €						

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessous :

**001 déficit inv. reporté : 274 890.98 €**

**002 excédent antérieur fonct. reporté : 177 124.50 €**

**1068 excédent de fonctionnement : 361 190.98 €**

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### 5/ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT : 2023-015-1

Le Conseil Municipal après avoir entendu le budget primitif lotissement 2023, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	100 444 €	144 994 €
<b>RECETTES</b>	100 444 €	144 994 €

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### 6/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT: 2023-012

Les différentes dépenses et recettes sont expliquées.

Le Maire sort de la pièce et Manuel Ferreira est élu président pour le vote par l'ensemble du conseil.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif lotissement 2022 en concordance avec le compte de gestion lotissement 2022, approuve à l'unanimité.

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	94 397.95€	50 221.72 €
<b>RECETTES</b>	50 221.72€	94 397.95 €

**POUR : 09**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 7/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT : 2023-013

Le conseil municipal après avoir entendu le compte de gestion lotissement 2022 en concordance avec le compte administratif lotissement 2022, approuve à l'unanimité.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>DEPENSES</b>	94 397.95€	50 221.72 €
<b>RECETTES</b>	50 221.72€	94 397.95 €

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 8/ AFFECTATION DE RESULTAT LOTISSEMENT : 2023-014

Le Maire, présente l'affectation suivante à l'assemblée :

### AFFECTATION DES RESULTATS 2023

	RESULTAT CA ANTERIEUR	virement à la section investissem ent	Prévisions de réalisations de l'exercice		Reste à réalis er	Solde restes à realiser	résultat prévisionnel à prendre en considération pour la reprise anticipée
Investissement	- 6 045.49 €		D	94 397.95 €			- 50 221.72 €
			R	50 221.72 €			
			-	44 176.23 €			
Fonctionnement	- 25.89 €		D	50 221.72 €			44 150.34 €
			R	94 397.95 €			
			-	44 176.23 €			

affectation : 001 deficit inv reporté 50 221.72 €  
002 excédent fonct reporté 44 150.34 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 9/ TAUX D'IMPOSITION : 2023-016

Le Maire, demande au Conseil Municipal de maintenir les taux de 2022 et de ne pas voter de taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil décide à l'unanimité de voter les taux communaux comme précisés dans le tableau suivant :

Taxe foncière (bâti)	34.29%
Taxe foncière (non bâti)	17.03%
CFE	18.71%
Taxe habitation res. secondaire	0%

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 10/ TAUX DE LA TAXE SUR LES PUBLICITÉS EXTERIEURES : 2023-017

Le maire informe le conseil municipal des panneaux publicitaires existants sur la commune.

Il y en a 3 avec une superficie totale de 11.20 m<sup>2</sup>.

Il propose de maintenir la TLPE applicable sur le territoire communal.

Pour rappel, il s'agit d'une imposition facultative qui peut-être instituée par la Conseil Municipal, qui s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique.

Le montant de la TLPE varie selon les critères de supports publicitaires et la taille de la collectivité.

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération annuelle, les tarifs applicables établis conformément à l'article L.2333-9 du CGCT et dans la limite des tarifs maximums, avant le 1<sup>er</sup> juillet d'une année pour l'application l'année suivante.

Le conseil décide à l'unanimité d'appliquer le tarif maximal en vigueur pour les publicités extérieures de la commune de moins de 50 000 habitants et d'une superficie inférieure ou égale à 50m<sup>2</sup>.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 11/ SUBVENTIONS ORGANISMES PRIVÉS : 2023-018

Le Maire propose au conseil la répartition suivante :

Amicale don du sang, bénévoles de Chaulnes	350 €
Anciens combattants ACPG CATM section cantonale	350 €
Amicale Loisirs et Sports de Lihons	20 000 €
Croix Rouge Française délégation locale de Chaulnes	350 €
Le Souvenir Français, comité de Chaulnes	50 €
ANCGVM section Somme Croix de Guerre	50 €
Aide à domicile (Association Saint Jean)	400 €
Amitié club du 3 <sup>ème</sup> âge de Lihons	900 €
SARCOM	100€
Amicale des anciens cuirassiers du 5 <sup>ème</sup> régiment	50€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, autorise le maire à signer les documents et à inscrire au budget les dépenses nécessaires.

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### INFORMATIONS :

Le Maire demande au conseil son avis sur 2 projets, étude et devis pour :

- la construction d'un bâtiment de stockage pour le matériel technique (6\*8m) derrière la mairie
- la réparation des vitraux de l'église, les plus endommagés
  - o pendant la durée des travaux celle-ci sera totalement fermée

**Fin de réunion à 20h30**